

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du Jeudi 15 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, vingt heures et trente minutes, le Jeudi 15 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Chiffon Rouge, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>rs</sup> METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M<sup>mes</sup> DIRUY, BRUNET, Adjoint, M<sup>mes</sup> GAPENNE, HERBET, PRUVOST, DEMORY, TELLIER, HOLTZMANN, ROGIER, M<sup>rs</sup> LOGNON, LETHELLIEZ, PACCEU, THUILLIER, CARLIER, DARIBOT.

Absents excusés : M<sup>me</sup> LEBRUN qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> HERBET,  
M. VIOLETTE qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,  
M<sup>me</sup> HETELAY qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE,  
M. JACQUART.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> DIRUY Anne-Marie.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René LOGNON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Patrick GAILLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	3 129 178.02	1 967 267.28 3 608 043.94	1 195 348.03	117 368.08 1 337 227.93	4 324 526.05	2 084 635.36 4 945 271.87
TOTAUX	3 129 178.02	5 575 311.22	1 195 348.03	1 454 596.01	4 324 526.05	7 029 907.23
RESULTATS DEFINITIFS		2 446 133.20		259 247.98		2 705 381.18
RESTES A REALISER			1 911 719.26	589 652.00	1 911 719.26	589 652.00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>rs</sup> METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M<sup>mes</sup> DIRUY, LEBRUN (qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> HERBET), BRUNET, Adjoint, M<sup>mes</sup> GAPENNE, HERBET, PRUVOST, DEMORY, TELLIER, HOLTZMANN, HETELAY (qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE), ROGIER, M<sup>rs</sup> LOGNON, PACCEU, CARLIER, DARIBOT, LETHELLIEZ, THUILLIER, VIOLETTE (qui donne pouvoirs à M. GAILLARD).

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+478 865.92
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 967 267.28
<u>C. Résultat à affecter</u> =A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+2 446 133.20
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 141 879.90
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-1 322 067.26
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>1 322 067.26</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>2 446 133.20</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>1 890 270.22</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>555 862.98</b>

## **FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'impôts locaux compte tenu :

- des limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- des taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,
- de l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale au 01/01/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres :

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de : 1 741 552.00 Euros,
- fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

	Taux année précédente	Taux votés	Bases	Produit
F.B	46.23	71.77	2 355 000	1 690 184
F.N.B	101.92	101.92	50 400	51 368
Produit fiscal attendu				1 741 552 €

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal,

-Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Par :

- 21 voix pour,
- 00 voix contre,
- 01 abstention,

- approuve le Budget primitif 2021 préalablement étudié en commission des finances. Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 4 103 869.98 € et en section d'investissement à 3 015 240.18 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Madame ROGIER doit quitter la séance à 22h00 pour raisons familiales*

## **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-684 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021, un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet.
- de modifier comme suit le tableau des effectifs de la Mairie de FLIXECOURT :

EMPLOI	DURÉE HEBDOMADAIRE	TEMPS
Adjoint technique	35h00	Complet

Les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement de cet emploi sont celles fixées par le décret portant statut particulier du grade.

## **CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-684 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Oùï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021, deux emplois permanents au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet.
- de modifier comme suit le tableau des effectifs de la Mairie de FLIXECOURT :

<b>EMPLOIS</b>	<b>DURÉE HEBDOMADAIRE</b>	<b>TEMPS</b>
<b>2 Adjoints techniques</b>	<b>17h30</b>	<b>Non Complet</b>

Les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement de cet emploi sont celles fixées par le décret portant statut particulier du grade.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ELEVES DES ECOLES FERMEES**

Le Conseil Municipal,

- Considérant le fait que les enfants des Communes, dont les écoles sont fermées ou ne possédant pas de classe de perfectionnement ou U.L.I.S. fréquentent les différents établissements scolaires (maternelles, primaire, perfectionnement) de la Commune,
- Considérant également que la Commune de FLIXECOURT ne peut supporter seule la charge des fournitures scolaires de ces enfants,

Après en avoir délibéré, décide :

- de demander aux Communes une redevance pour les fournitures scolaires,
- de fixer cette redevance pour l'année scolaire 2020/2021 à 354.00 Euros par élève.

## **PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT**

Le Conseil Municipal,

- Oùï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, décide :

Par :

- 19 voix pour,
- 02 abstentions,
- 00 contre,

- de fixer à 379.00 € par enfant la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour l'ensemble des élèves du primaire.

- d'imputer la dépense totale à l'article 6558.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, accepte de procéder au versement des subventions aux associations suivantes :

ACPG CATM	300.00
AMICALE DES ASSOCIATIONS DE FLIXECOURT	200.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE FLIXECOURT ET ENVIRONS	200.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FLIXECOURT	200.00
AMICALE NIEVRE BASKET BALL	3 000.00
AMITIE LIBERTE	200.00
ASSOCIATION AMD (Aide au Maintien à Domicile)	1 500.00
BADMINTON CLUB DE FLIXECOURT	200.00
CLUB DE L'EURO	200.00
CLUB DE RENCONTRES ET DE LOISIRS + UNRPA	400.00
CLUB SPORTS ET LOISIRS	700.00
COUTURE TRICOT DETENTE	200.00
ENTENTE CLL VILLE LE MARCLET AAE FLIXECOURT	2 300.00
ESCALADE DE FLIXECOURT LES ARTS DE LA GRIMPE	200.00
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LYCEE PROFESSIONNEL DE FLIXECOURT	1 000.00
GAVAP SECTION MOTOS ANCIENNES	300.00
JUDO CLUB FLIXECOURT	1 300.00
LA PREVENTION ROUTIERE	100.00
LA SOLAC	350.00
LES DAUPHYNES DE FLIXECOURT	750.00
LES FRANCS PECHEURS JEUNES	200.00
LES FRANCS PECHEURS	950.00
LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	750.00
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE PREVERT	1 750.00
PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE DE FLIXECOURT	350.00
PETANQUE FLIXECOURTOISE	250.00
SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE	700.00
SOUVENIR FRANÇAIS Comité cantonal de PICQUIGNY	175.00
SPORTING CLUB DE FLIXECOURT	5 000.00
TEAM FLIXECOURT 80	1 300.00
TENNIS CLUB DE FLIXECOURT	2 000.00
UNION MUSICALE DE FLIXECOURT	4 000.00
USEP H. MALOT ASSOCIATION SPORTIVE	8 000.00
AIGLES ROUGE	500.00
ASSOCIATION CHATEAU BLANC	2 000.00
SOLO EN CHEUR	200.00
WW PASSION 80	150.00
ASSOCIATION BEARN EN SOMME	3 250.00

## **TRANSFERT DE COMPÉTENCE MOBILITÉ**

- Vu la loi N° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance N° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;
- Vu l'article L 1231-1-1 du Code des transports, qui précise ce que recouvre cette compétence mobilité,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2017 constatant les statuts de la Communauté de Communes ;
- Considérant que la LOM a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité à la bonne échelle territoriale favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions ;
- Vu la délibération N° 12/2021 du 24 mars 2021 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme a décidé d'adopter la compétence mobilité et par voie de conséquence, a approuvé la modification statutaire de l'EPCI, se présentant comme suit :

C – Compétences facultatives

6 – Autres compétences : organisation de la mobilité avec exercice minimum de la compétence

- Vu le courrier du 1<sup>er</sup> avril 2021 par lequel Monsieur le Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ladite révision statutaire

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

-par 21 voix pour,

-00 voix contre

-00 abstention

- Accepte de transférer sa compétence mobilité à la Communauté de Communes Nièvre et Somme,
- Approuve le projet de révision statutaire présenté par la Communauté de Communes Nièvre et Somme relative à l'adoption de la compétence mobilité, avec exercice minimum de la compétence ; projet joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **CONVENTION D'ADHÉSION « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

-Attendu que la Commune de FLIXECOURT a été retenue par l'Etat dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » ;

-Vu le projet de convention d'adhésion « Petites villes de demain » à intervenir entre l'Etat, la Commune de FLIXECOURT et la Communauté de Communes Nièvre et Somme ;

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire, tendant à signer ladite convention ;

Le Conseil Municipal,

Par :

-19 voix pour,

-02 voix contre,

-00 abstention,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion « Petites villes de demain » à conclure entre la Commune de FLIXECOURT, l'Etat et la Communauté de Communes Nièvre et Somme,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement du chef de projet dédié au programme « Petites villes de demain ».

### **REPLACEMENT DES DISPOSITIFS D'ECLAIRAGE PUBLIC - FLIXECOURT**

#### **RUES : de la république, Victor Hugo et Courbet + éclairage solaire**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire tendant à remplacer les dispositifs d'éclairage public actuels par des éclairages leds rues de la République, Victor Hugo et Courbet + éclairage solaire sur la Commune de FLIXECOURT.

-Attendu que ce remplacement permettra de réaliser des économies d'énergie importantes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-accepte cette proposition,

-approuve les devis des entreprises EURL POIREL et SOLAIRE PRATIQUE pour un montant de 35 601.80 € HT ; devis présentés ce jour aux membres du Conseil Municipal,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Département de la Somme à hauteur de 40% du montant total HT de la dépense soit 14 240.72 €,

-atteste que les crédits relatifs à la participation de la Commune de FLIXECOURT soit 21 361.08 € HT correspondant au solde de l'opération sont effectivement portés au budget de la collectivité (fonds propres),

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **VIDEOPROTECTION – SITE GRAND PARKING DU COMPLEXE SPORTIF**

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire, tendant à installer un système de vidéoprotection sur le site du grand parking du Complexe Sportif – FLIXECOURT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte cette proposition,
- approuve le devis émis par la Société ABILE Informatique pour un montant de 2 542.08 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Département de la Somme pour mener à bien cette action à hauteur de 1 016.83 € soit 40 %,
- atteste que les crédits relatifs à la participation communale soit 1 525.25 € HT sont inscrits au budget de la collectivité,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **JURÉS D'ASSISES 2022**

Le tirage au sort a été effectué.